

# DSA Architecture de terre, cultures constructives et développement durable

## Présentation

---

Le DSA "Architecture de terre, cultures constructives et développement durable" est une formation post-master valorisée par un diplôme national de spécialisation et d'approfondissement en architecture (DSA), habilité par le ministère de la Culture et délivré par l'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble.

La formation s'inscrit dans les activités de la chaire UNESCO "Architecture de terre, cultures constructives et développement durable", visant la mise en place de programmes d'enseignement avec des organismes de formation existants, afin d'accélérer la diffusion des savoirs scientifiques et techniques sur l'architecture de terre.

Le diplôme de spécialisation et d'approfondissement mention « architecture et patrimoine » spécialité « architecture de terre » a pour objectif de répondre à la demande sociale internationale dans les domaines relatifs aux métiers de l'architecture de terre et plus particulièrement dans les domaines suivants :

- les fondements scientifiques et techniques de l'architecture de terre et de ses savoirs et savoir-faire millénaires : matière première, matériaux, éléments, structure, systèmes constructifs, architecture
- la conservation et gestion durable des patrimoines architecturaux, archéologiques et historiques
- la recherche scientifique fondamentale sur le matériau
- la recherche & développement en innovation constructive
- l'approche contemporaine de l'architecture et l'équilibre environnemental social et économique
- l'habitat économique dans une perspective de développement local durable
- la formation universitaire et professionnelle sur l'architecture de terre
- la formation à la recherche dans le domaine, dans la perspective doctorale

Dans le cadre du DSA Architecture de terre, le projet architectural est appréhendé dans son acception systémique et prend en compte l'ensemble du cycle de vie : depuis la matière (carrière) jusqu'au territoire en passant par la production des matériaux, le recyclage, la construction et la conservation des architectures et des villes. L'approche cycle de vie dynamique implique la nécessaire prise en compte de l'évolution des techniques et de la demande sociale en relation avec les doctrines ; et la maîtrise de l'impact environnemental et social de l'architecture et de l'urbanisme sur le paysage.

Au-delà de la partie technique qui s'appuie sur la logique du cycle de vie, la formation est renforcée par l'acquisition de capacités méthodologiques (programmation, diagnostics de situation, etc.) bases nécessaires sur lesquelles les solutions techniques et architecturales pourront être associées pour des visées stratégiques qui s'avèrent indispensables pour obtenir des avancées concrètes en terme de développement durable, de respect de l'environnement naturel et de la diversité culturelle, et ainsi permettre d'envisager le changement d'échelle des interventions.

[Toutes les informations sur cette formation et ses modalités d'accès sur le site de l'école d'architecture de Grenoble](#)

## Admission

---

## Candidature

Retrouvez toutes les informations sur les modalités d'inscription et procédures d'admission sur le [site de l'ENSAG](#).

## Infos pratiques :

---

- > Composante : Ecole nationale supérieure d'architecture de Grenoble (ENSAG)
- > Niveau : Bac +6
- > Durée : 1 an
- > Type de formation : Formation initiale / continue

## Contacts

---

### Secrétariat de scolarité

Secrétariat DSA Salima Kerkoub  
scolarite.dsa@grenoble.archi.fr  
Tel. 04 76 69 83 13

### Responsable pédagogique

Mama Awal Halimatou  
halimatou.mamaawal@grenoble.archi.fr

Rakotomamonjy Bakonirina  
Bakonirina.Rakotomamonjy@grenoble.archi.fr

## Programme

---

Le DSA « Architecture de terre » est une formation qui se déroule sur 2 ans, tous les 2 ans.

La campagne d'inscription pour la prochaine session (2022-2024) sera ouverte dans le courant du mois de novembre 2021.

La formation est structurée de la manière suivante :

- Début : novembre des années paires
- Cours : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h de novembre à fin mai de l'année suivante. Pendant cette période il est difficile d'avoir une activité professionnelle sauf les week-end et vacances.
- Mise en situation professionnelle et rédaction du mémoire : de juin des années impaires à mai de l'année suivante. Pendant cette période il est possible d'avoir une activité professionnelle.
- Séminaires et finalisation du mémoire : de janvier à septembre de la deuxième année.